

BULLETIN D INFORMATION MUNICIPALE

AUX HABITANTS DE SAINT PANTALEON

N°43 : Période de Janvier à Juin 2012

Le début de cette année a vu la réalisation des travaux dans le village qui à ce jour sont pratiquement terminés.

L'aménagement aux abords de l'église semble donner satisfaction par contre les aménagements effectués sur la route traversant le village n'a pas réduit la vitesse des véhicules.

Je voudrais remercier les habitants pour leur compréhension durant les travaux.

L'aménagement de la salle des fêtes est presque terminé. Seul le carrelage pose problème et non réglé à ce jour et pour lequel la commune n'a payé aucune facture pour ce marché.

En espérant que ces travaux amélioreront le cadre de vie des habitants et rendront plus agréable la vie du village.

ETAT CIVIL

NAISSANCE

ROJAS Pauline née le 13.02.2012 domiciliée au Poujol

MARIAGE

ROTHSCHILD Stephen Cari et SCOTT Susan Létitia le 15.06.2012 domiciliés le Bourg

CONGES ANNUELS

Fermeture de la Mairie

Du 26 août au 15 septembre 2012

En cas d'urgence contacter Mr le Maire ou un Adjoint

INSCRIPTION LISTES ELECTORALES

Du 01 septembre au 31 décembre 2012

SEANCE DU 12 JANVIER 2012

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire. Présents : Lacroix Gérard, Maire, Bach Pierre, Paraire André, Besse Christine, Sulmierski Christophe, Lasbouygues Josette, Ruamps Patrick, Dalot Denis et Forestier Marie France. Absent : Bessières Christelle excusée.

Suite à la demande du Conseil Municipal, Mr le Maire donne lecture du devis de l'entreprise Bessières Bruno pour la reconstruction du puits sur la place de la Salle des Fêtes. Le coût est de 1 170 € HT avec couronnement en pierre. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier les travaux à cette entreprise.

Concernant l'achat du mobilier pour le local traiteur, le Conseil Municipal décide de passer commande à l'entreprise Angibaud avec un règlement en deux fois. Le premier à la livraison et le second après le vote du budget. Pour la pose du conduit de la hotte aspirante, il faudra prévoir l'étanchéité du toit. Pour la faïence murale le Conseil Municipal décide de faire un bandeau à hauteur d' 1 m 40 à 1 m 60. Le Conseil Municipal sera convoqué pour le choix des couleurs. Le maçon doit revenir fin janvier pour finition et crépi.

Pour l'aménagement du village, une réunion de chantier doit avoir lieu tous les mardis matins. Au niveau de la mairie, pierres du trottoir gelées, prévoir une bande reconstituée.

La visite de la voirie a été, effectuée et les travaux prévus sont la voie communale de Bonarme de la RD 653 au transformateur, Lartigue 1000 m2 de goudron, de Pech Caussen au Cayrous 1000 m2, devant et derrière la Salle des Fêtes, 240 m2 aux Catiois au niveau de la nouvelle zone constructible. Un solde de 4 000 € restera pour les imprévus.

Mr le Maire donne lecture du devis pour fourniture de matériaux calcaire 0/80 noble pour un montant de 630 € HT.

Le Conseil Municipal décide d'effectuer les travaux d'aménagement du chemin situé à Pech Caussen face au moulin de Rieufont.

Délibération n° 2012-001 ; Clôture du budget « logement Pallulos »

Après renseignement auprès de Mr le Percepteur de Montcuq, Mr le Maire signale au Conseil Municipal que le budget Pallulos peut être clôturé suite au remboursement total du prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de clôturer le budget Pallulos et de transférer les loyers dans les recettes du budget communal.

Mme Van Mellaert Hermine, n'ayant pas répondu aux différents courriers concernant l'élargissement du chemin de Laboissière. Le Conseil Municipal décide d'effectuer les travaux d'élargissement.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal que les travaux de renforcement électrique à Pech Caussen, Prénias et La Jonquière sont en cours d'étude.

Le permis de construire demandé par Mme et Mr Albérato a été refusé par les bâtiments de France.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Communale des Impôts se réunit le 14 février 2012 avec un délégué du service des impôts.

Mr le Maire donne le résultat financier de la commune en 2011 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement : Dépenses 85 206.96 €
 Recettes 99 960.11€
 Report 2010 +47 729.11€

Investissement : Dépenses 104 852.40 €
 Recettes 27 885.83 €
 Report 2010+139 215.28 €

Restes à Réaliser : Dépenses 113 178 €
 Recettes 49 776 €

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la fibre optique va être installée entre Bagat et Saint Pantaléon avec accord du Conseil Général et des riverains. Pose en aérien.

SEANCE DU 01 MARS 2012

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire. Présents : Lacroix Gérard, Maire, Bach Pierre, Paraire André, Besse Christine, Sulmierski Christophe, Lasbouygues Josette, Ruamps Patrick, Dalot Denis et Forestier Marie France Absent : Bessières Christelle excusée

Sur invitation du Conseil Municipal, Mr Xavier Thierry, société Alstom, est venu présenter l'opportunité de projets éoliens sur la Commune. Suite à cette rencontre le Conseil Municipal a décidé de réfléchir.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le programme voirie définitif pour l'année 2012 qui s'établit comme suit :

| | | |
|-------------------------------|--------|------------------------|
| - Bonarme | 450 M | coût 7 525.53 € TTC |
| - Préniaac | 900 M2 | coût 5 690.93 € TTC |
| - Lartigue | 1500 M | coût 1 830.06 € TTC |
| - Pech Caussen Les Cayroux | 1500 M | coût 1 830.06 € TTC |
| - Place de la salle des fêtes | 450 M2 | coût 3 135.43 € TTC |
| - Les Catiois | 80 M | coût 1 979.92 € TTC |
| - Divers | | 2 000.00 € TTC |
| Total | | 23 991.91 € TTC |

Enveloppe 2012 pour la commune 27 526.14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce programme voirie.

Durant les intempéries, Monsieur le Maire signale que seul la Métaierie Haute, le village et Pech Caussen ont été salés sans trop de succès vue les basse températures.

Les fossés doivent être fait prochainement.

Mlle Ham Caroline et Mr Odam Valentin remercient le Conseil Municipal pour la réfection de l'accès à leur terrain à Pech Caussen.

Concernant l'aménagement du village, Mr le Maire donne lecture des devis de la société Biffage pour les travaux de mise à niveau de regards de visite avec fourniture de tampons fonte C250 pour un coût de 4 054.44 € TTC, l'ouverture et le remblaiement tranchée y compris mise en œuvre de grave ciment pour un coût de 1 136.20 € TTC et création d'un mur de soutènement accès place de la fête pour un coût de 2 152.80 € TTC. Prévoir panneaux de signalisation.

Pour les travaux de la salle socio culturelle, le Conseil Municipal décide de se rencontrer sur les lieux pour relever toutes anomalies avant la réception des travaux le 12 mars 2012.

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention de 8 000 € pour la rénovation de la salle socio culturelle au titre de l'enveloppe parlementaire.

DELIBERATION N° 2012-02 : Mobilier salle des fêtes demande de subvention
Suite à la rénovation de la salle socio culturelle, le Conseil Municipal décide de demander une subvention à Mr Miquel Gérard, au titre de l'enveloppe parlementaire.

DELIBERATION N° 2012-03 : Tarif location salle socio culturelle et caution

Suite à la rénovation de la salle socio culturelle, le Conseil Municipal décide le nouveau tarif de location de la salle socio culturelle ainsi que du montant de la caution à demander.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de louer la salle socio culturelle au montant de :

75 € pour les résidents ou les contribuables de la commune

150 € pour les hors commune

Gratuit pour les associations de la commune, les pompiers et les écoles de Bagat en Quercy ainsi que l'association des parents d'élèves.

Le montant de la caution est fixé à 500 € pour toute location.

DELIBERATION N° 2012-04 : Don exceptionnel

Le Conseil Municipal accepte un don exceptionnel du comité des fêtes d'un montant de 4 000 € qui doit être affecté en investissement au compte 1328 achat de mobilier salle des fêtes.

DELIBERATION N° 2012-05 : Abandon Parcellaire Bach Pierre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'abandon parcellaire de la parcelle G 1074 d'une superficie totale de 25 M2 aux Catios.

DELIBERATION N° 2012-06 : Abandon Parcellaire Indivision Lacam

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'abandon parcellaire de la parcelle G 1070 d'une superficie totale de 55 M2 aux Catios.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la cotisation au SDIS est passée de 7 369.46 € à 7 738.63 € en 2012.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal que lors de la réunion communale des impôts le 14 février 2012, il y a eu problème suite à absence de délégués.

Pour information, le 19 mars à 17 h 30 aura lieu aux monuments aux morts la commémoration du 50^{eme} anniversaire du cessez le feu ayant mis fin à la guerre d'Algérie avec inauguration de la plaque commémorative.

SEANCE DU 29 MARS 2012

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans

le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire.

Présents : Lacroix Gérard, Maire, Bach Pierre, Paraire André, Besse Christine, Sulmierski Christophe, Lasbouygues Josette, Ruamps Patrick, Forestier Marie France.

Absents : Bessières Christelle et Dalot Denis excusés

DELIBERATION N° 2012-07 : Compte Administratif Commune 2011

Mr le Maire Adjoint donne lecture du compte administratif 2011 pour la commune qui s'établit comme suit :

| | | |
|---|------------------|------------------|
| <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> | Dépenses | 85 206.96 |
| | Recettes | 99960.11 |
| | Résultat Reporté | 47 729.11 |
| RESULTAT DE CLOTURE | | 62 |
| | | 482.26 |
| SECTION D INVESTISSEMENT | Dépenses | 104 852.40 |
| | Recettes | 27 885.83 |
| | Résultat Reporté | 139215.28 |
| RESULTAT DE CLOTURE | | 62 248.71 |
| Restes à Réaliser | Dépenses | 113 178.00 |
| | Recettes | 49 776.00 |
| <u>RESULTAT DE CLOTURE TOTAL</u> | | 61 328.97 |

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION N° 2012-08 : Compte administratif Pallulos 2011

Mr le Maire Adjoint donne lecture du compte administratif 2011 pour le Pallulos qui s'établit comme suit :

| | | |
|---|------------------|-----------|
| <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> | Dépenses | 65.36 |
| | Recettes | 4 836.83 |
| | Résultat Reporté | 6754.14 |
| RESULTAT DE CLOTURE | | 11 525.61 |
| <u>SECTION D INVESTISSEMENT</u> | Dépenses | 4 083.70 |
| | Recettes | 2 585.33 |
| | Déficit Reporté | 2585.33 |
| | | 4 083.70 |

RESULTAT DE CLOTURE

RESULTAT DE CLOTURE TOTAL **7 441.91**

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION N° 2012-09 : Affectation du Résultat Commune 2011

Après avoir entendu le résultat de la commune pour l'exercice 2011, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit : couverture du besoin de financement de l'investissement (compte 1068) 1 153.29 € et restes sur excédents de fonctionnement (compte 002) 61 328.97 €.

DELIBERATION N° 2012-10 : Affectation du Résultat Pallulos 2011

Après avoir entendu le résultat du Pallulos pour l'exercice 2011, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit : couverture du besoin de financement de l'investissement (compte 1068) 4 083.70 € et restes sur excédent de fonctionnement (compte 002) 7 441.91 €.

DELIBERATION N° 2012-11 : Dissolution du budget Pallulos

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la dissolution du budget Pallulos et d'affecter le résultat d'un montant de 7 441.91 € sur le budget commune, section de fonctionnement au compte 7551 « excédent budget annexe ».

DELIBERATION N° 2012-15 : Vote des taxes communales 2012

Mr le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter le taux de référence de 2%. Les taux votés seront les suivants : taxe habitation 5.70%, taxe foncière bâti 2.46%, taxe foncière non bâti 27.29% et CFE 11.21%.

DELIBERATION N° 2012-12 : Amortissement des travaux réseaux d'eau aux Catiös

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit amortir la somme de 546.55 € correspondant aux travaux d'eau au lieu-dit les Catiös. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'amortir la somme de 546.55 € sur le budget primitif 2012.

DELIBERATION N° 2012-13 : Amortissement du solde dissimulation des réseaux EDF

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le budget de la commune permet d'amortir le solde des travaux de dissimulation des réseaux EDF dans le bourg pour un montant de 5 001.26 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'amortir la somme de 5 001.26 € sur le budget primitif 2012.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2012 pour la commune qui s'élève à 162 806 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et à 151 204 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement. Approuvé à l'unanimité.

Pour le budget Pallulos, il s'élève à 7 442 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement. Approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion avec la société Alstom. Une réunion doit être prévue avec la Communauté de Commune de Montcuq.

Mr le Maire informe qu'il a eu la visite de la société Raz énergie pour projet éoliens.

Pour les travaux aménagement village, la commune devra financer la somme de 10 555.06 € qui correspond à la pose de bordure, la pose de pavés formant caniveaux,

délimitation en pavés, tranchée 1 réseau, canalisation PVC, pose de caniveaux avec grille largeur 100, raccordement sur buse existante, enrobé clair, fourniture et pose de buses.

Concernant les travaux de la salle socio-culturelle, la commission d'appel d'offres a dû se réunir pour les lots électricité et plomberie qui dépassait de 5 % le marché initial. Suite à la visite du bureau Veritas, un système d'arrêt coup de point doit être installé, une trappe coup de feu et chapeau de hotte.

Suite aux travaux de renforcement électrique, la voirie a été remise en état par l'entreprise qui a effectué les travaux. La voirie restante est à faire par l'entreprise Méro§dié.

DELIBERATION N° 2012-14 : Adoption modification Statuaire de la Communauté de Communes. Compétence « création et gestion d'un relais de service public »

Mr la Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du Conseil Communautaire en date du 05 mars 2012 par laquelle il est proposé aux communes membres de statuer sur l'extension de la compétence de la Communauté de Communes de Montcuq, à savoir « création et gestion d'un relais de services publics ». Les autres articles des statuts restent inchangés. Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mr le Maire, vu le code général des collectivités territoriales, vu les statuts tels que rédigés dans l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1997 et modifiés dans les arrêtés successifs, vu le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes de Montcuq, après en avoir délibéré, décide et émet un avis favorable à la modification des statuts concernant l'extension de la compétence « création et gestion d'un relais de services publics » de la Communauté de Communes de Montcuq.

Le Conseil Municipal confie la gestion de la salle socio culturelle à Mme Lasbouygues Josette.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que pour le chemin de Laboissière, la délibération du 02 décembre 2010 est contestée devant le Tribunal Administratif manque délai de recours 2 mois.

Suite à l'installation d'un défibrillateur à St Daunes, Mme Besse Christine et Mr Bach Pierre se portent volontaire pour apprendre à s'en servir.

Une ligne de trésorerie de 25 000 € a été demandée au crédit agricole.

Voir panneaux de signalisation à poser dans le bourg suite à aménagement du village.

Le Conseil Municipal décide de semer la jachère au Rességaire.

SEANCE DU 03 MAI 2012

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire.

Présents : Lacroix Gérard, Maire, Bach Pierre, Paraire André, Besse Christine, Sulmierski Christophe, Lasbouygues Josette et Dalot Denis.

Absents : Bessières Christelle, Ruamps Patrick et Forestier Marie France excusés.

Concernant l'aménagement du village, la commune doit payer 15 413.77 € TTC correspondant à la plantation des arbres (215.28 €), réseau pluvial et aménagements divers (10 007.89 €), mise à niveau des regards (4 054.44 €) et ouverture et remblaiement de tranchées y compris mise en œuvre de grave ciment (1 136.16 €). Le goudron doit être fait semaine 21.

Pour les travaux de la salle socio culturelle, l'entreprise Larme doit passer pour carrelage et tapis, à voir forte condensation dans la cuisine, portes à *revoir* par la Soprem baguette et poignées non vissées.

Une subvention de 10 000 € a été accordée par la région au titre du FRI.

Le Conseil Municipal décide d'acheter un sèche main électrique pour mettre dans les WC.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire la commune au concours départemental des villes et villages fleuris et de planter les fleurs l'après midi du 08 mai.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une facture de gaz d'un montant de 1 559.86 € suite à remplissage de la cuve de la Salle des Fêtes et appartements.

Suite aux travaux d'aménagement du village, il y a lieu d'implanter 5 panneaux de signalisation (stop, sens interdit et fléchage prioritaire) qui ont été commandé à l'entreprise Chelle de Cahors pour un coût de 665.02 € TTC.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet d'animation cantonale est à l'étude.

DELIBERATION N° 2012-16 : Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de chemin ruraux traversant le territoire de la commune

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 dont les objectifs sont de mettre un réseau de chemins à la disposition du public désirant pratiquer la promenade ou la randonnée sous toutes ses formes, tout en assurant la préservation des chemins ruraux qui ont un rôle déterminant pour le développement du tourisme rural,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des chemins énumérés ci-dessous :

- longueur 1682 m circuit des deux crêtes : chemin rural de Saint Pantaléon à Villesèque
- longueur 1157 m circuit des deux crêtes : chemin rural de Saint Pantaléon à Trébaix
- longueur 806 m circuit des deux crêtes : chemin rural dit de Combenègre

Le Conseil Municipal s'engage donc à ne pas vendre ces chemins sauf à en rétablir la continuité par un itinéraire de même valeur.

Monsieur le Maire donne le compte rendu de sa rencontre avec la société RAZ le 15 mars 2012.

La fête de Saint Pantaléon se prépare. Le bureau du comité des fêtes cherche toujours des bénévoles pour les aider à cette manifestation.

INFORMATION

Obligation d'élagage des branches d'arbres au droit des lignes aériennes du réseau téléphonique

Il appartient aux seuls propriétaires riverains des lignes, de procéder, à leur frais, à ces travaux d'élagage, a fortiori lorsque la ligne concernée dessert leur habitation

SEANCE DU 14 JUIN 2012

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire.

Présents : Lacroix Gérard, Maire, Bach Pierre, Paraire André, Besse Christine, Sulmierski Christophe, Lasbouygues Josette, Ruamps Patrick, Dalot Denis, Forestier Marie France.

Absent : Bessières Christelle excusée.

Mr le Maire Adjoint présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2011 commune, pallulos et CCAS établi par Mr le Receveur Municipal, identique au compte administratif 2011 de la commune, du pallulos et du CCAS. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2012-17 : Prospection et exploitation des gaz de schistes

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que celui-ci doit délibérer sur la prospection et exploitation des gaz de schistes sur la commune suite à l'arrêté ministériel n° 75932 du 24 août 2010 dit « Permis de Cahors » accordant un permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux. Vu les effets négatifs concernant cette exploitation (pollution de toute nature, consommation d'eau importante, utilisation de produits chimiques, risque pour la santé) et que le sous sol de notre commune est concernée et que les ressources profondes en eau potable échappent au découpage administratif communal, que la zone de Cahors englobe notamment les nappes souterraines d'accompagnement de la rivière Lot, sources de prélèvement d'eau potable en particulier le site de pompage dit de la fontaine des Chartreux sur la commune de Cahors qui alimente tout le Quercy Blanc et au-delà. Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la prospection et l'exploitation de gaz de schistes sur le territoire communal. Demande l'annulation de l'arrêté ministériel n° 75932 du 24 août 2010 dit « permis de Cahors ».

Mr le Maire donne lecture du devis établi par la SPIE pour la fourniture, la pose d'un spot encastré qui manque sur la place de l'église ainsi que les réglages et le contrôle de l'installation pour un coût total de 2 100 € HT. Le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de contacter l'entreprise pour revoir le coût du spot et les délais.

Concernant les travaux de la Salle des Fêtes, les problèmes ne sont toujours pas résolus. Portes et serrures, carrelage et finition plomberie et antenne télévision. Les arrêtés de subvention demandés auprès de Mme Orliac et Mr Miquel n'ont pas encore été reçus.

L'accès entre la place de la fête et la salle des fêtes a été fait. Prévoir un garde corps.

Les travaux voiries sont en cours : Bonarme est terminé, les Catiois en cours.

Après consultation du service cadastre, certains abandons parcellaires n'ont pas été enregistré. Un courrier a été envoyé au cadastre pour une mise au point.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le Tribunal Administratif du 14 juin 2012 à 14h a proposé de rejeter en totalité la requête de Mme. Van Mellaert au motif que la délibération attaquée constituait une mesure préparatoire avant enquête publique. Un délibéré sera rendu le 15 juillet 2012

DELIBERATION N° 2012-18 : Elargissement du Chemin Rural de Laboissière

Vu la délibération du 18 juin 2008 et du 02 décembre 2010, le Conseil Municipal décide l'élargissement du chemin rural de Laboissière sur une longueur de 30 mètres au niveau de la grange en ruine de Mme Van Mellaert et jusqu'à la propriété de Mme Beudin. La partie longeant la parcelle de Mme Beudin Chantal est prise en charge par celle-ci.

Mr Camsusou Roger réclame, à nouveau, un passage bus dans la combe de Laroque. Suite à l'aménagement du village, la vitesse dans le village n'a pas été ralentie. Quelle solution adaptée ralentisseur, panneau 30 km/h, radar mobile ? Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion du SCOT du pays de Cahors et Sud du Lot.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2012

| | |
|------------------------|-----|
| RESIDENCES PRINCIPALES | 119 |
| RESIDENCES SECONDAIRES | 55 |
| LOGEMENTS VACANTS | 9 |
| NOMBRE HABITANTS : | 261 |

Mme Craïssac Françoise remercie les habitants de la commune pour l'accueil qui lui a été fait lors de son passage pour le recensement de la population.